



Location vacances au Clos du Mayne

Contrat de location " VERT " BASSE SAISON .

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Sagnet Antoinette demeurant au colombier Soturac 46700
N° téléphone 05 65 36 58 37 , ci- après le propriétaire,
et Mr / M (e)
ou Mr et Mmedemeurant à
.....
N° de téléphone..... ci-après désigné le locataire .

DESIGNATIONS

La location porte sur un meublé situé au CLOS DU MAYNE PUY L' EVEQUE 46700
La location est prévue pour 6 adultes et 4 enfants jusqu'à 12 ans.
Tous les animaux ne seront tolérés dans la location ou en dehors qu'avec l'accord du propriétaire.
Vous trouverez ci-joint l'état descriptif.

DUREE

La location commencera le Samedi jour () mois () année () à partir de 16 h
pour se terminer le samedi jour () mois () année () avant 10 h.

LE LOYER

Le montant de la location est **de 400 euros** .

Les taxes de séjours demandées par notre commune entre le 01/06 et le 30/09 sont :

- De 0.30 € par personnes et par jour.
- De 0.15 € par enfant de moins de 10 ans et par jour .

Les enfants de moins de 4ans ne sont pas soumis à la taxe de séjour .

Des arrhes seront versées dès la réception du contrat, d'un montant **de 160 €**
représentant 20 % du prix de la location.

Des arrhes sont considérées comme dédit et à valoir sur le prix de la location sauf si le contrat est dénoncé au moins 30 jours ferme avant le début de la location.

Dans ce cas, les sommes seront restituées. Le solde sera versé à l'entrée des lieux.

Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

LES OPTIONS

1 mètre de bois pour cheminée	30 €	Forfait chauffage 50 € par semaine
½ mètre de bois	15 €	Drap Lit 8 €
Location linge de toilette par personnes	8 €	Location de drap par personne 3 €
Ménage de fin de séjour	40 €	

DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie sera versé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de **440 €** .

Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

ETAT DES LIEUX- INVENTAIRE

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

LES CONDITIONS GENERALES

Le locataire s'engage
à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur;
à ne pas sous louer le logement;
à user paisiblement des lieux avec discrétion par rapport à l'entourage ;
à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux.

Fait à _____, le _____

Signature du locataire
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du propriétaire

Ce modèle de contrat de location saisonnière conforme aux usages doit être:

- ***établi en deux exemplaires***
- ***retourné au plus tard dans les 8 jours de son envoi sous peine de nullité.***